



COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Commune: **ERCE- PRES- LIFFRE**

Projet: **CONTRAT D'OBJECTIFS**

Réunion du : Jeudi 09 Juin 2016

CONTENU DE LA RÉUNION

- Les aménagements proposés sont validés sur le principe et sous réserve de la prise en compte des observations indiquées aux plans ci-dessous.

• Entrée depuis Gosné jusqu'à la place de la mairie

- Remplacer le panneau zone 30 par zone 20
- Point de vigilance concernant les aménagements de la ZAC : la proposition d'aménagement d'espaces de stationnement perpendiculairement à la départementale peut-être conservé sous réserve d'un accès par une contre voie (devant le lot n°2 de la ZAC). L'entrée /sortie directe sur la départementale ne sera pas autorisé par le conseil départementale. Si la contre-voie n'est pas prévue dans le projet de la ZAC : préférer un stationnement longitudinal sur la départementale.
- Voir pour la mise en place d'un plateau surélevé au niveau du carrefour tout en conservant les traversées piétonnes.
- Sur la frange Ouest du bâtiment du relais des cultures : conserver un espace vert complémentaire des activités qui peuvent être prévues sous la halle. Ce lieu permettra de remplacer l'espace pique-nique (derrière la mairie), qui dans le projet est proposé en espace de stationnement complémentaire.

• Route vers Gahard

Séquence 1 :

- La proposition de mail central planté n'est pas retenue (semble incompatible avec la circulation des PL et engins agricoles compte tenu de leur largeur). De plus, avec cette proposition, la voie de circulation risque d'être trop proche des riverains.
- Voir pour la mise en place d'une voie mixte piétons/cycles (tourisme) pour 3.00 m minimum sur la partie droite (côté salle des fêtes)+ espace de stationnement
- Envisager un dévoiement comme dans la séquence 2

• Allée du Douet

- Proposer un élargissement de la chaussée sur le côté gauche en direction du bourg
- Conserver le fossé sur la partie droite et matérialiser un chemin piétons/Cycles (largeur minimum de 3.00 m. Penser également à la mise en place d'un éclairage public. Ce Chemin mixte devra faire l'objet d'un emplacement réservé au PLU.
- Mettre en place une mesure de ralentissement au niveau de l'entrée du futur lotissement et du hameau situé devant (plateau surélevé + traversée piétonne sécurisée)
- Un panneau d'entrée d'agglomération devra être positionné en accompagnement des aménagements

• Entrée depuis Liffré

- Le principe d'agencement du stationnement semble validé, places de stationnements supplémentaires pourront être mises en place.

